



Colmar, le 07 décembre 2018

La direction

Aux

Parents d'élèves

Mouvement lycéen au lycée Blaise Pascal

Les premières rumeurs, indiquant une volonté de certains de nos lycéens de vouloir bloquer le lycée Blaise Pascal ce **jeudi 06 et vendredi 7 décembre**, se sont répandues ce mercredi sur les réseaux sociaux et au sein de notre lycée.

La direction a pris immédiatement les dispositions qui s'imposent en de telles circonstances, à savoir :

- Transmission de l'information aux autorités académiques (cabinet de la DSDEN de Colmar, cabinet de la rectrice de l'académie de Strasbourg),
- Définition d'une stratégie de mise en sécurité des biens et des personnes,
- Mise en place d'une cellule de crise au sein du lycée (direction, Vies Scolaires, service de santé, GRETA).

Le point concernant les événements du **jeudi 06 décembre 2018**.

- A partir de 7h, forte présence sur place (devant et aux abords du lycée) des forces de l'ordre, de l'Equipe Mobile de Sécurité de l'Académie, des vies scolaires et de la direction.
- 7h50 – 8h20 : un groupe de lycéens et quelques éléments étrangers au lycée se sont postés devant le lycée sans réussir à en bloquer l'accès.
- Les élèves et les personnels ont pu **entrer dans le lycée sans aucune difficulté**.
- **Il n'y a pas eu de désordre** dans le lycée.
- Des jets de pétards, dont les auteurs ont été identifiés, se sont produits jusqu'à la récréation de 10h.
- Une voiture d'un enseignant a été vandalisée (auteur inconnu).
- Un début de feu a été maîtrisé par un membre de l'EMS qui a également saisi divers projectiles.
- Un élève a été appréhendé (sans violence) par la police après s'en être pris à une voiture en stationnement.
- A 8h20 : la direction a autorisé la tenue d'une assemblée générale pour ceux qui le souhaitent.
- **Madame la commissaire est intervenue lors de cette AG pour rappeler les règles** à respecter dans cette situation, en précisant que les forces de l'ordre étaient là pour sécuriser le mouvement, les protéger et non pour les empêcher. Elle a été ovationnée par toute l'assemblée.
- Le dialogue entre les élèves et les adultes présents n'a jamais été interrompu.
- Les cours se sont déroulés dans une ambiance, somme toute, très satisfaisante.
- Les conseils de classe qui devaient se tenir jeudi et vendredi ont été annulés. Ceux des secondes GT se tiendront sous une autre forme mardi prochain.
- Il a été demandé aux parents des élèves de 3^{ème} de garder leurs enfants au domicile pour ce vendredi 07 décembre.

Le point sur les événements de ce vendredi 07 décembre 2018.

Seule une centaine d'élèves se sont regroupés pour manifester. Le groupe de manifestant, encadré par les forces de l'ordre, a quitté les lieux vers 8h15 pour se rendre devant le lycée C. Sée.

Aucun incident n'est à relever aux abords du lycée et les cours se déroulent de manière ordinaire.

Ce qu'il faut retenir :

Tout a été mis en œuvre pour maintenir, dans des conditions optimales de sécurité, l'ensemble des cours.

- ✓ Le lycée n'a jamais été bloqué.
- ✓ Il n'y a pas eu d'incidents devant le lycée justifiant la fermeture de l'établissement.
- ✓ Les forces de l'ordre opèrent très régulièrement des rondes autour du lycée.

Ce qu'il faut savoir : En aucun cas, l'expression d'une liberté ne peut en museler une autre.

A propos de la liberté de manifester :

- ✓ La liberté de manifester est un droit constitutionnellement garanti et, comme il n'existe pas d'interdiction spécifique concernant les lycéens, ils ont le droit de manifester librement.
- ✓ Cependant cette liberté est encadrée : pour des raisons de sécurité on ne peut pas subitement décider de défiler : il faut demander une autorisation auprès de la mairie ou de la préfecture.

Enfin, le fait de participer à une manifestation, si cela entraîne une absence en cours, **oblige à la justifier** (art. L.131-8 du code de l'éducation).

Remarques : la manifestation du vendredi 07 décembre a été autorisée par la préfecture.

Nous vous rappelons que depuis 2009, la loi interdit de dissimuler son visage sur la voie publique.

Les manifestants doivent avoir une attitude respectueuse des biens et des personnes. Dès lors, les actes de violence commis lors des manifestations par des élèves clairement identifiés seront sanctionnés.

*Dans le contexte actuel d'expression d'une colère sociale,
nous attirons votre attention du risque que prennent vos enfants
à manifester même si tout est mis en œuvre pour les protéger
car les risques de débordement existent toujours.*

A propos de la liberté d'expression collective au lycée (art. R.511-1 et 10)

Dans les lycées, elle s'exerce, avec l'autorisation du chef d'établissement, en dehors des heures de cours.

La loi interdit la tenue de réunion sur la voie publique. Mais au regard des circonstances exceptionnelles, le proviseur a autorisé la tenue des AG au sein du lycée qui, de fait, se sont tenues sur des heures de cours.

La suite...

Pour l'heure, un mouvement national des lycéens semble prévu **le mardi 11 décembre 2018**.